



# *Séjours spécifiques* **ACCUEIL des MINEURS**

## **NOUVELLE REGLEMENTATION**

**Modification du code de l'action sociale et  
des familles concernant les accueils de  
mineurs en dehors du domicile parental**



**A diffuser à toute personne susceptible  
d'organiser ou d'encadrer un stage sportif**

Le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports a publié un vade-mecum relatif à la nouvelle réglementation des séjours spécifiques sportifs qui reprend l'ensemble des dispositions et déclarations s'imposant aux séjours spécifiques sportifs que nous sommes amenés à organiser.

Vous trouverez ladite réglementation sur <http://www.ffjudo.org/eServices/?id=1306>